

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL » TENUE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 19 DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTION

3.3 Application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (L.R.Q., c.A-21)

Résolution

2012-12-19/006

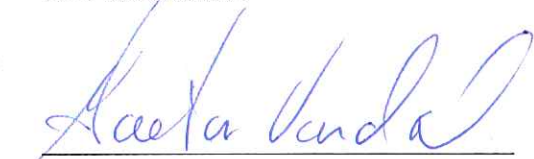
Il est alors, sur proposition dûment faite par Me Gaétan Turbide et appuyée par monsieur Michel Demers, **RÉSOLU** :

Que la Cité de la culture et du sport de Laval se soumette à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour tous les documents qu'elle détient dans l'exercice de ses fonctions.

CERTIFICAT

Je soussigné, Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL » certifie que ce qui précède est une copie conforme et véridique d'un extrait d'une résolution du Conseil d'administration de ladite corporation datée du 19 décembre 2012 et que la résolution contenue dans cet extrait est toujours en vigueur et n'a pas été modifiée

ET J'AI SIGNÉ :



Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier